Santé publique: promotion, information, éducation et formation à la santé, programme d'action communautaire 1996-2000

1994/0130(COD) - 29/11/1995 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Dans son avis faisant suite à l'avis du Parlement européen en deuxième lecture, la Commission modifie la positon commune du Conseil en reprenant un certain nombre d'amendements proposés par le Parlement dont ceux visant à : -fixer l'enveloppe financière de ce programme à 35 MECUS (et non 30 MECUS comme prévu par le Conseil), -assurer la mise en oeuvre du programme en étroite coopération avec les Etats membres, -tenir compte des actions passées ou en cours mises en oeuvre par les Etats membres, -assurer la cohérence et la complémentarité avec d'autres programmes et initiatives communautaires du même type, -en matière d'action à réaliser (annexe du programme), soutenir: .les travaux visant à connaître les différenciations socio-économiques et culturelles en relation avec la promotion de la santé, .les actions destinés aux groupes les plus défavorisés (personnes âgées, migrants, quartiers difficiles), .les actions liées à l'alimentation et autres facteurs liés aux styles de vie dans l'étiologie des maladies, .les actions visant à renforcer l'activité physique et l'hygiène des personnes, .les études sur le vieillissement de la population, . les travaux visant à améliorer la connaissance des mécanismes psychologiques et culturels de la santé et les méthodes d'information sur les modes de vie sain, .la promotion d'une meilleure intégration de l'éducation à la santé à l'école (soutien à un réseau d'écoles promotrices avecl'OMS), .les actions visant les jeunes sortis du système scolaire. Parallèlement, la Commission maintient sa réserve de base sur le problème de la comitologie et ne reprend pas certains amendements du PE parmi lesquels on retiendra tout particulièrement ceux portant sur l'information du Parlement, la coopération avec les ONG actives dans le domaine de l'intégration sociale, les actions visant l'éducation sexuelle, la prévention contre certaines maladies et l'usage correct des médicaments.